

Autres organismes

Établissement de retraite additionnelle de la fonction publique

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Décision du 5 décembre 2018 portant délégation de signature à l'établissement de retraite additionnelle de la fonction publique

Objet: délégation de signature du directeur de l'ERAFP.

Vu l'article 26 du décret n° 2004-569 du 18 juin 2004 relatif à la retraite additionnelle de la fonction publique, modifié;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, modifié;

Vu l'arrêté du 19 novembre 2018 portant nomination du directeur de l'établissement de retraite additionnelle de la fonction publique;

Vu la délibération adoptée par le conseil d'administration de l'établissement, le 16 février 2016;

Vu le contrat de recrutement de Mme Namia Hadjrioua par l'ERAFP en date du 11 mars 2013;

Le directeur de l'ERAFP,

Décide:

Article unique

Conformément aux dispositions de l'article 26 du décret susvisé du 18 juin 2004 et à la délibération adoptée par le conseil d'administration de l'établissement, le 16 février 2016, délégation est donnée à Mme Namia Hadjrioua, gestionnaire financier et budgétaire, à l'effet de valider, dans l'outil budgétaire et comptable, les actes relevant de la compétence de l'ordonnateur à savoir, l'engagement, la certification du service fait, la liquidation et l'ordonnancement des dépenses.

Le directeur de l'ERAFP,
LAURENT GALZY